

8 Mai 2003

La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE SUIVI, UN AN APRÈS

Pour chaque enfant
Santé, Education, Égalité, Protection
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ



8 mai 2003

La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants : Rapport sur les activités de suivi, un an après

Lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, organisée à New York en 2002, des délégations de 190 pays ont engagé leur gouvernement à atteindre une série d'objectifs spécifiques en faveur des enfants et des jeunes, dans le cadre d'un calendrier précis. Les objectifs suivants en particulier avaient été privilégiés : encourager les enfants et les jeunes à mener une vie saine, leur offrir une éducation de qualité, les protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence et lutter contre le VIH/SIDA. La Déclaration et le Plan d'action – *Un monde digne des enfants* – adoptés lors de la Session constituent l'engagement des membres de la communauté internationale à travailler ensemble afin de faire des enfants la priorité du développement et de bâtir un monde meilleur pour les enfants.

Un an plus tard, le moment est venu pour la communauté internationale de réfléchir aux mesures prises jusqu'à présent, et de commencer à évaluer leurs répercussions. Tout en présentant une vue d'ensemble des mécanismes de suivi mis en place au niveau national, ce rapport souligne les mesures déjà prises et leurs répercussions sur la mise en œuvre des droits de l'enfant et sur l'amélioration de leur bien-être et demande que l'on redouble d'efforts pour bâtir un monde digne des enfants. En bâtissant un monde digne des enfants, on se rapprochera considérablement des objectifs adoptés par la communauté internationale au Sommet du Millénaire, notamment les objectifs de développement pour le Millénaire.

1. Rappel des engagements pris à la Session extraordinaire consacrée aux enfants

La Session extraordinaire, qui eut lieu du 8 au 10 mai 2002, fut exclusivement consacrée aux enfants. C'était la première fois que des délégations de l'Assemblée générale comprenaient des membres officiels qui étaient eux-mêmes des enfants. Elle avait été convoquée pour examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et pour insuffler un nouvel élan à l'engagement de la communauté internationale en faveur des enfants.

Plus de 7 000 personnes ont participé à la session, dont 90 délégations nationales de haut niveau, 1 700 délégués d'ONG de 117 pays, plus de 600 enfants et de nombreux dirigeants de la société civile, d'associations culturelles, du monde enseignant, du monde des affaires et de diverses confessions.

Outre les buts et cibles énoncés dans *Un monde digne des enfants*, les délégations ont engagé leur gouvernement à respecter une structure de base pour progresser. Il leur faut en particulier :

- Elaborer et renforcer des plans d'actions nationaux et régionaux pour les enfants, et mettre notamment au point une série d'objectifs et de cibles mesurables, **avant la fin 2003**, avec la participation de vastes secteurs de la société civile et notamment des ONG et des enfants;
- Renforcer à l'échelle nationale la planification, la coordination, la mise en œuvre et l'affectation de ressources pour les enfants, et intégrer les objectifs internationaux dans les plans, politiques, stratégies et programmes des gouvernements nationaux;
- Créer des organismes nationaux chargés de la promotion et de la protection des droits de l'enfant ou les renforcer s'ils existent déjà;
- Surveiller attentivement la situation des enfants à l'échelle nationale et examiner périodiquement les progrès accomplis vers la réalisation du programme mondial.

2. Vue générale – Un an après

Au cours des 12 mois qui se sont écoulés depuis la Session extraordinaire consacrée aux enfants, l'attention et les ressources de la communauté internationale ont été accaparées par des crises et la guerre alors même que s'aggravaient ces problèmes urgents mais silencieux auxquels l'humanité doit faire face : la lutte contre le VIH/SIDA, les maladies et la malnutrition des enfants, l'analphabétisme et la violence à l'encontre des enfants. En dépit de ces circonstances difficiles, le suivi des engagements pris l'an dernier a progressé. Cent cinq pays ont pris des mesures concrètes pour traduire les engagements en plans d'action à l'échelle nationale et/ou pour les intégrer aux plans et politiques existants (cf. Annexe pour détails). A la fin avril 2003 :

- 26 pays avaient terminé ou élaboré un nouveau plan d'action national pour enfants;
- 26 pays étaient en train de développer des plans d'action nationaux ou se sont engagés à le faire;
- 13 pays avaient mis à jour leurs plans d'action nationaux;
- 35 pays avaient intégré les engagements internationaux à des plans et politiques nationaux déjà en place, à des documents de stratégie sur la lutte contre la pauvreté et/ou des politiques sectorielles;
- 23 pays avaient renforcé ou mis sur pied un comité pour les enfants ou un groupe de travail inter-divisions qui dirige et coordonne l'action de suivi.

Force est de constater, toutefois, que les progrès ont été inégaux. Des mesures de suivi ont été prises dans 25 pays sur 37 (62 pour cent) en Asie, et 20 sur 23 (87 pour cent) en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'Etats indépendants et les Etats baltes. Toutefois, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne et le monde industrialisé sont à la traîne. Seize pays seulement sur 33 (48 pour cent) d'Amérique latine et des Caraïbes, 9 sur 21 (43 pour cent) des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 22 sur 45 (49 pour cent) des pays d'Afrique subsaharienne et 15 pays industrialisés sur 36 (42 pour cent) ont pris des mesures de suivi des engagements pris lors de la Session extraordinaire.

Le développement et le renforcement des plans d'action nationaux et régionaux pour les enfants sont la seule activité de suivi présentée dans *Un monde digne des enfants* qui doit être menée à bien d'ici à la fin 2003. Il s'agit là d'une étape capitale. C'est un processus visant à traduire les objectifs et cibles internationaux en objectifs nationaux décidés en fonction de la situation et des besoins locaux. Ce processus met en place un mécanisme qui permettra la mise en œuvre, le contrôle et l'examen.

3. Quelques exemples d'actions de suivi

Actions de suivi menées par des gouvernements

Au total, 105 pays ont pris des mesures pour renforcer ou mettre en place des mécanismes de suivi de la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Le Président de l'**Arménie**, par exemple, a signé en 2002 plusieurs amendements à la loi nationale sur les droits de l'enfant, de façon à ce qu'elle reflète plus fidèlement la Convention relative aux droits de l'enfant. Les amendements créent un programme annuel pour la protection des droits de l'enfant financé par le budget national. Un comité inter-institutions a été établi pour développer le Plan d'action national et une conférence nationale a débattu du premier projet.

Le **Chili** a élaboré en 2001 une Politique nationale et un Plan intégré d'action pour les enfants et adolescents 2001-2010. En juillet 2002, le Président a créé un Conseil ministériel pour les enfants et adolescents chargé de coordonner les actions des différents ministères et institutions et de mettre en œuvre des politiques et programmes pour les enfants. Les parlementaires chiliens qui ont pris part à la Session extraordinaire consacrée aux enfants ont présenté un rapport à la Chambre des représentants. Ils ont demandé à leurs pairs de préparer des lois en faveur des enfants et de veiller à ce que la législation nationale soit conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant.

En **Ethiopie**, le gouvernement a créé un Comité directeur national chargé de préparer le Plan d'action national et il y a inclus des représentants de nombreux ministères, de l'UNICEF, de diverses ONG et des enfants. Le Comité se réunit régulièrement pour développer le Plan d'action national en tenant compte des problèmes identifiés par les enfants éthiopiens et des recommandations faites au gouvernement par le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

La **Finlande** a forgé une nouvelle coalition de représentants de tous les ministères concernés par les questions d'enfants et des ONG. La coalition a convenu de développer un plan d'action concret, assorti de buts bien définis, et muni du financement et de l'autorité nécessaires pour la mise en œuvre. Ce plan ne comprendra pas seulement les buts concernant la Finlande, il comportera des mesures que la Finlande prendra pour améliorer la situation des enfants dans le monde. Les enfants participeront activement au processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan.

En **Gambie**, le gouvernement avait créé une équipe de travail, placée sous l'autorité du Vice-Président, pour préparer la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Cette équipe est maintenant chargée d'élaborer un Plan d'action national. Le

gouvernement renforce également en ce moment ses capacités en matière de collecte, analyse et utilisation de données et met sur pied une banque de données sur la situation des enfants dans le pays. Ces données serviront à mieux surveiller les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs.

Au **Pakistan**, la Conférence nationale sur les droits de l'enfant réunie en juin 2002 a décidé de développer un nouveau plan d'action national. Les plans du Pakistan sont organisés aux niveaux fédéral, de la province et du district, compte tenu du système décentralisé de gouvernement. Les groupes de la société civile, les ONG et les enfants ont participé au processus de développement du plan d'action. En 2003, le gouvernement a lancé l'Initiative pour l'éducation pour tous, l'Initiative pour le développement de la petite enfance, et le Programme TAWANA Pakistan axé sur l'amélioration de la nutrition des filles, en particulier des plus démunies d'entre elles.

Le Gouvernement royal du **Cambodge** a décidé d'intégrer ses activités de suivi aux mécanismes et mesures déjà en place. Les buts et cibles de sa Stratégie nationale de réduction de la pauvreté tiennent compte des buts et cibles d'*Un monde digne des enfants*. Le Plan stratégique d'éducation et le Programme de soutien au secteur de l'éducation, le Plan stratégique du secteur de la santé et le Plan d'action national contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants ont tous fixé des buts et cibles conformes à ceux d'*Un monde digne des enfants*.

La participation des enfants

En de nombreux pays, les enfants ont participé activement au processus de suivi. Ainsi, en **Roumanie**, 125 enfants ont pris part à un forum spécial, sous l'égide du Président, pour débattre des activités de suivi dans le pays. Suite à cette réunion, un Groupe national d'action des enfants pour le Plan d'action national a été mis sur pied et mis en rapport avec 15 groupes d'action au niveau local. Plus de 5 000 enfants et jeunes gens ont déjà rencontré des représentants du gouvernement pour débattre de suggestions visant à favoriser le plus possible la participation des enfants au Plan d'action national.

Au **Tadjikistan**, un Forum des enfants a été organisé en novembre 2002 pour étudier la participation des enfants au processus d'élaboration du Plan d'action national. Résultat, un Groupe de référence pour les enfants sera créé au sein de l'organe gouvernemental chargé de coordonner le développement du plan d'action.

En **Bolivie**, des représentants d'organisations dirigées par des enfants ont participé au processus d'élaboration des politiques concernant les enfants, notamment le Plan d'action national.

Au **Canada**, des enfants membres de la délégation officielle à la réunion de l'Assemblée générale se sont réunis en août 2002 pour discuter de la façon dont les enfants pourraient jouer un rôle important dans les activités de suivi. Une petite équipe d'enfants et de jeunes a été mise sur pied pour sensibiliser le public au processus de suivi. Cette équipe travaille avec des adultes venant de divers ministères et ONG pour faire

progresser les activités de suivi. Un représentant de la jeunesse siège au Comité consultatif du Plan d'action national du Canada.

Actions de suivi menées par les organisations régionales

De nombreuses organisations régionales appuient les activités de suivi en assurant la coordination entre divers pays membres et en diffusant les informations dont elles disposent. Dans la région **Asie de l'Est et Pacifique**, un forum de la jeunesse a été organisé en décembre 2002 pour tirer les enseignements de la Session et trouver les manières de renforcer encore plus les activités de suivi de ses pays. La sixième Conférence ministérielle d'Asie et du Pacifique consacrée aux enfants, qui doit avoir lieu du 5 au 7 mai 2003, examinera les progrès accomplis à l'échelle régionale dans la mise en œuvre des engagements internationaux, déterminera les priorités pour les enfants de la région au cours des prochaines années et examinera la façon dont on a jusqu'alors mis en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle contribuera au renforcement des partenariats pour les enfants, et avec eux, adoptera un Engagement et un Plan d'action régionaux qui respectent les objectifs internationaux, et conviendra de stratégies visant à renforcer la planification nationale, et assurer la coordination, la mise en œuvre et l'obtention de ressources pour respecter les engagements en faveur des enfants.

Dans la région **Moyen-Orient et Afrique du Nord**, le Conseil arabe pour les enfants a organisé une réunion de la société civile en avril 2002 et l'Institut arabe des droits de l'homme va accueillir un séminaire consacré au suivi en mai 2003. La troisième Conférence arabe de haut niveau consacrée aux enfants est prévue pour juin 2003.

Dans la région **Europe centrale et orientale, Communauté d'Etats indépendants et Etats baltes**, le Réseau régional d'ONG pour les enfants tient à contribuer à l'élaboration de plans d'action nationaux ou de toute autre politique appropriée pour atteindre les objectifs d'*Un monde digne des enfants* et il insistera sur cet objectif lors de sa conférence, prévue pour juin 2003. Le Réseau lancera simultanément sa première campagne annuelle – « N'abandonner aucun enfant » – pour mobiliser le soutien nécessaire aux activités de suivi.

Actions de suivi menées par la société civile et les ONG

Les organisations de la société civile et les ONG encouragent vigoureusement les activités de suivi. Le **Secrétariat du Mouvement mondial en faveur des enfants** mobilise la société civile dans le souci de mettre en œuvre les stratégies et objectifs internationaux. De la même manière, le **Child Rights Caucus**, une association d'ONG du monde entier, a produit des ressources pour les ONG sur les questions de suivi et il a facilité des échanges d'information sur les actions de suivi menées dans 67 pays. Leur rapport actuel a été préparé de concert par l'UNICEF et le Child Right Caucus. Le **Comité des ONG pour l'UNICEF** s'efforce d'encourager des actions communes avec l'UNICEF au niveau du pays dans le souci de faire respecter les engagements souscrits à la Session extraordinaire.

Avec son Alliance pour les droits de l'enfant, qui a organisé une série de consultations et conférences pour engager la société civile à participer à l'élaboration d'un plan d'action national, l'**Inde** est un bel exemple d'action au niveau du pays. Une consultation nationale menée en juillet 2002 a mobilisé 53 délégués d'ONG nationales et plus de 60 enfants.

Save the Children en **Bulgarie** a lancé une vaste campagne avec le Parlement des enfants pour célébrer l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Environ 5 000 jeunes gens ont envoyé des cartes postales au Premier ministre bulgare sur lesquelles ils avaient écrit qu'ils s'engageaient à participer au processus du Plan d'action national.

Au **Mexique**, le Réseau des ONG pour les droits de l'enfant a organisé dans tout le pays des réunions et des séminaires de formation consacrés à *Un monde digne des enfants*. Il a également diffusé un peu partout, grâce à Internet, des informations sur la Session extraordinaire consacrée aux enfants et les activités de suivi.

Une coopération internationale renforcée

De nombreuses agences de développement bilatérales et multilatérales ont pris des mesures pour renforcer leur soutien aux activités de suivi. Le Ministère **allemand** de la coopération économique et du développement examine ses politiques dans le souci d'augmenter son aide. L'**Agence canadienne de développement international** a organisé des consultations internes dans ce but par l'intermédiaire de ses programmes de développement à l'étranger.

Le **Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme** a approuvé en 2002 une subvention de 658 millions de dollars pour les programmes de 17 pays. Ces ressources supplémentaires permettront à ces pays de poursuivre les buts et objectifs d'un *Monde digne des enfants* dans ces domaines essentiels.

L'action de l'UNICEF

L'UNICEF s'est engagé avec énergie dans les activités de suivi de la Déclaration du Sommet du Millénaire et des Objectifs de développement pour le Millénaire, de concert avec les autres institutions du système des Nations Unies et d'autres partenaires, pour s'assurer que les buts concernant plus spécifiquement les enfants bénéficient d'un rang de priorité élevé au cours de ce processus. Le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005 a été développé de manière explicite et il s'inscrit dans le sillage de la Déclaration et au Plan d'action de la Session extraordinaire.

L'UNICEF est également étroitement associé aux efforts déployés par d'autres institutions des Nations Unies et la Banque mondiale pour mettre en place un système qui permette de contrôler les progrès réalisés vers les objectifs de développement pour le Millénaire et ceux d'*Un Monde digne des enfants*. L'enquête à grappes à indicateurs multiples, mise au point par l'UNICEF en association avec d'autres partenaires au cours

des années 90, aura un rôle important à cet effet, ainsi que le logiciel *Childinfo* qui permet de présenter ces informations assorties de graphiques, pour rendre plus efficaces les campagnes de sensibilisation.

Dialogue entre secteurs public et privé

Dans de nombreux pays, on encourage la formation de partenariats entre les secteurs public et privé pour soutenir les actions en faveur des enfants. En avril 2003 par exemple, le Premier ministre du **Pérou** a signé un accord avec Peru 2021 (secteur privé), Save the Children, Grupo De Iniciativas para la Niñez (GIN) et l'UNICEF afin d'appuyer un « Dialogue pour les enfants » entre les dirigeants des secteurs public et privé. En mai 2003, ce dialogue deviendra une interaction de haut niveau, qui réunira le Président du Pérou et six membres du cabinet, la Directrice générale de l'UNICEF, les dirigeants de plusieurs organisations importantes du Pérou, et les Présidents directeurs généraux de corporations internationales et régionales, comme Procter et Gamble et IBM par exemple. Les participants débattront de la collaboration à mettre sur pied entre les secteurs privé et public pour accroître les investissements en faveur des enfants, le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté. Ce « Dialogue pour les enfants » cherchera à forger une alliance pour mettre en œuvre le Plan d'action national. Il représente la première activité de suivi à l'échelle nationale du dialogue organisé à la Session extraordinaire entre les secteurs privé et public du monde entier.

4. Impact

Les activités de suivi ne se limitent pas au développement de plans et de politiques. Des mesures concrètes ont été prises dans de nombreux pays depuis la Session extraordinaire pour réaliser les droits de l'enfant et construire un monde digne des enfants. On peut citer à cet égard deux exemples particulièrement frappants, les **programmes « Rentrée des classes »** en Afghanistan et au Kenya.

En **Afghanistan**, après 23 années de conflit et l'interdiction de l'éducation des filles sous le régime des Taliban, une ambitieuse campagne de retour à l'école, soutenue par l'UNICEF et d'autres partenaires, a permis d'organiser la rentrée des classe pour 2,9 millions d'enfants en 2002. Cela s'est traduit par une augmentation considérable du nombre de filles inscrites à l'école primaire : alors qu'elles ne représentaient que 5 pour cent des inscriptions totales en 2001, elles en représentaient 30 pour cent en 2002. L'UNICEF a dirigé une vaste opération de logistique et de livraison de matériel scolaire. Environ 74 000 trousseaux contenant du matériel pédagogique ont été livrés et l'on a essayé de livrer ces fournitures scolaires nécessaires jusque dans les écoles les plus reculées : 3 000 mules ont même été utilisées pour aller dans les endroits les plus isolés. Les enseignants ont reçu une formation sur l'utilisation du matériel pédagogique.

Cet effort massif s'est poursuivi en 2003. On a distribué quelque 3 200 tonnes de fournitures scolaires à 4 millions d'enfants et à plus de 50 000 enseignants avant le commencement de l'année scolaire en mars. En 2003, le Ministère afghan de l'éducation, en association avec l'UNICEF, assurera la formation d'environ 70 000 enseignants, participera à la rénovation de 15 écoles de formation des maîtres et s'efforcera d'augmenter de 500 000 le nombre de filles inscrites en concentrant ses efforts sur les provinces où les taux d'inscription des filles sont particulièrement bas.

En janvier 2003, le nouveau gouvernement du **Kenya** a promis d'offrir à tous les enfants de la nation une éducation primaire gratuite, dans le cadre de ses premières initiatives visant à respecter la loi du Kenya sur les enfants. Le gouvernement a aboli tous les frais d'inscription et est en train de créer un Fonds d'éducation primaire universelle.

Les inscriptions à l'école primaire ont alors grimpé en flèche. Un million et demi d'enfants de plus sont arrivés à l'école pour la rentrée des classes. L'UNICEF a immédiatement réuni 2,5 millions de dollars en ressources additionnelles pour encourager cette initiative et favoriser la scolarisation des filles. Des trousseaux pédagogiques ont été données à 450 000 élèves de première, seconde et troisième année à Nairobi et dans huit autres districts, 5 000 enseignants ont été formés à la création d'écoles « adaptées » aux enfants. Un programme de réparation et de rénovation des salles de classes des écoles primaires, des réseaux d'eau et des installations sanitaires a été lancé. Des installations sanitaires appropriées sont particulièrement importantes pour assurer la présence des filles à l'école.

D'autres succès ont été enregistrés dans d'autres secteurs. En 2002, une cinquantaine de pays, dont certains font partie des pays les moins avancés, ont fait des progrès dans l'**enregistrement des enfants à la naissance**. L'enregistrement des enfants à la naissance revêt une importance capitale parce qu'il permet à l'enfant d'exercer son droit à un nom, à une nationalité et que, dans bien des cas, il lui donne accès à des services sociaux de base. Cela peut également servir à protéger un enfant contre le recrutement militaire alors qu'il est en dessous de l'âge minimum, contre le travail dans des conditions d'exploitation, le trafic d'esclave ou la traite. Au Lesotho, 73 000 orphelins et chefs de foyer ont été enregistrés. Au Viet Nam, l'enregistrement des enfants à la naissance est passé de 72 à 87 pour cent suite à une campagne de communication réussie qu'appuyait une réforme de la législation en vigueur.

Grâce à l'« **Initiative contre la rougeole** », un partenariat placé sous l'égide de l'UNICEF, de l'OMS, de la Croix-Rouge des Etats-Unis et des Centers for Disease Control des Etats-Unis, avec l'appui d'autres partenaires dont les gouvernements du Canada et du Japon, on a vacciné contre cette maladie plus de 85 millions d'enfants depuis 2001. On estime généralement que l'Initiative a permis de prévenir le décès de quelque 120 000 enfants en deux ans.

En 2002, l'éradication de la **polio** a été certifiée en Europe. A la suite d'efforts considérables, on ne compte plus que sept pays dans le monde qui restent en situation d'endémie en 2002. Il faut noter cependant que l'Inde et le Nigéria ont tous les deux

recensé plus de cas en 2002 qu'en 2001, ce qui a fait passer le nombre de cas de polio dans le monde à plus de 1 000. Il faudra redoubler d'efforts pour atteindre le but de l'éradication totale de la polio.

5. La voie à suivre

En ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action d'*Un monde digne des enfants*, le vrai travail ne fait que commencer. Les progrès accomplis ces 12 derniers mois constituent un bon début mais des défis considérables restent à relever. Tous ceux qui s'intéressent au sort des enfants – les gouvernements, la société civile et les ONG, les familles et enfants eux-mêmes, la communauté internationale – doivent passer maintenant des mots à l'action et des plans et politiques aux résultats.

Les pays qui ont élaboré ou élaboreront un Plan d'action national devraient s'efforcer de les achever avant la fin 2003. Les pays qui ont opté pour d'autres mécanismes, tels que des stratégies de réduction de la pauvreté, des plans de développement nationaux ou des démarches intersectorielles, devraient s'assurer que leurs plans reflètent clairement et précisément les objectifs et cibles essentiels d'*Un monde digne des enfants*, afin de pouvoir procéder à des évaluations et contrôles périodiques. Nous encourageons vivement les pays qui n'ont apparemment pas encore pris de mesures à honorer leurs engagements de la Session extraordinaire, dans l'intérêt de tous les enfants.

Il importe de veiller à ce que les organisations de la société civile, y compris les ONG, et les enfants soient associés à tous ces processus de suivi.

Tous les pays devraient établir ou renforcer des organismes nationaux chargés de la protection des enfants. Les budgets nationaux devraient être revus de façon à ce qu'ils prévoient au moins 20 pour cent des ressources aux services sociaux de base dont bénéficient les enfants et l'affectation des ressources nécessaires à l'application des plans d'action nationaux et autres plans de développement de l'enfance. Les pays industrialisés sont encouragés à augmenter leur aide publique au développement (APD) pour atteindre l'objectif de 0,7 pour cent de leur PNB et de consacrer au moins 20 pour cent de leur APD au financement des services sociaux de base.

Tous les pays devraient créer ou renforcer les systèmes de contrôle, aux niveaux national et infranational, nécessaires à la surveillance des progrès accomplis vers les objectifs internationaux. Les pays devraient également renforcer leurs capacités en matière de statistique afin de pouvoir recueillir, analyser et ventiler les données par sexe, âge et autres facteurs pertinents.

Tous les pays devraient procéder régulièrement à des évaluations des progrès accomplis aux niveaux national et infranational pour identifier les obstacles à surmonter et accélérer les progrès. Des consultations de suivi régionales, où sont organisés des

évaluations par les pairs et le partage des expériences, peuvent se révéler très utiles en la matière.

L'UNICEF et ses partenaires continueront à collecter, préparer et diffuser les informations sur les progrès accomplis et les expériences couronnées de succès.

Enfin, et c'est là le plus important, tous ceux qui s'intéressent aux enfants doivent prendre des mesures concrètes pour améliorer leur bien-être, protéger, promouvoir et réaliser leurs droits, et bâtir un monde digne des enfants.

Annexe : Statut des activités de suivi de la Session extraordinaire consacrée aux enfants

